

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 12 FÉVRIER 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 12 février à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal dûment convoqués, se sont assemblés au lieu ordinaire de leurs délibérations, sous la présidence de Monsieur Christophe DUPRAT, Maire.

Etaient présents :

Mme Sophie ARIBAUD
Mme Barbara ATKINSON
M. Patrick BALLANGER
M. Bernard BARBEAU
M. Stéphane BERTIN
M. Cyril BLANCHARD
M. Grégoire CHAMBON
M. Patrice CLINQUART
M. Claude DESBATS
M. Christophe DUPRAT
M. Charles ELEGBEDE
Mme Catherine ETCHEBER
Mme Catherine FROMENTIN
M. Michel GANGLOFF

M. Flavien GARREAU
Mme Isabelle GARROUSTE
Mme Sylvie GROISARD
M. Samuel HERCEK
Mme Christine LANG
M. Jean-Philippe MONMARTY
M. Eric POUILLIAT
Mme Amélie REMY
M. Francis RIETHER
Mme Joëlle RONZEAUD
Mme Isabelle ROUCHON
Mme Radia SELMI
Mme Marie-Noëlle VINCENT
M. Pascal ZERENI

Etaient représentés :

Mme Isabelle MARTIN représentée par Mme Isabelle GARROUSTE

Secrétaire de Séance : Mme Marie-Noëlle VINCENT

Date de la convocation : le lundi 5 février 2024

Nombre de Conseillers en exercice :	29
Présents :	28
Représentés :	1
Excusés :	0
Absents :	0
Votants :	29

Session ordinaire du Conseil Municipal du LUNDI 12 FEVRIER 2024

N°	Ordre du jour	RAPPORTEURS
	Désignation d'un(e) Secrétaire de séance	
	Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 18/12/2023	Monsieur le Maire
	Administration Générale	
1	Installation d'un nouveau conseiller municipal	Monsieur le Maire
2	Modification des commissions administratives municipales	Monsieur le Maire
3	Modification de la composition de la Commission d'Appel d'Offres	Monsieur le Maire
4	Modification de la composition du Comité Consultatif Communal (CCC)	Mme Radia SELMI
	Urbanisme/Développement Durable	
5	Définition des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAEnR) – Bilan de la concertation et arrêt de la cartographie	Monsieur le Maire
	Finances	
6	Tarifification des Vacances sportives (8-12 ans) du 19 au 23 février 2024	M. Patrick BALLANGER
7	Tarifification du stage couture (11-17 ans) du 26 au 29 février 2024	M. Samuel HERCEK
8	Rétrocession de concession	M. Bernard BARBEAU
9	Actualisation de la tarification des repas pris au restaurant scolaire par le personnel communal pour l'année 2024	M. Francis RIETHER
10	Attribution d'une subvention exceptionnelle en faveur de l'association sportive du collège Léonard de Vinci	M. Francis RIETHER
11	Attribution d'une subvention exceptionnelle en faveur de l'association La Maison des lycéens du lycée Sud-Médoc dans le cadre d'un voyage scolaire en Irlande	M. Francis RIETHER
12	Demande d'une subvention auprès de Bordeaux Métropole pour le Festival Les Noctambules 2024	M. Francis RIETHER
13	Versement d'acomptes sur subvention au profit du CCAS	M. Francis RIETHER
14	Budget communal : Débat d'Orientations Budgétaires 2024	M. Francis RIETHER
15	Budget annexe de l'Espace Villepreux : Débat d'Orientations Budgétaires 2024	M. Francis RIETHER
16	Décisions du Maire	Monsieur le Maire
17	Annexes	

1 – Installation d'un nouveau Conseiller municipal (Rapporteur : Monsieur le Maire)

Monsieur le Maire informe le conseil que M. Franck CAVALLIER, élu sur la liste « Vivre Saint-Aubin » lui a écrit le 9 janvier dernier pour lui présenter sa démission.

Aussi, conformément aux règles édictées à l'article L.270 du Code Electoral, « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

Monsieur le Maire a donc écrit au suivant de liste, M. Eric POULLIAT, pour lui proposer de siéger au sein du Conseil municipal, qui a accepté par retour de courrier en date du 18 janvier 2024.

En conséquence, le Conseil municipal prend donc acte de l'installation de M. Eric POULLIAT dans ses fonctions de conseiller municipal.

Le tableau du Conseil municipal sera mis à jour et Monsieur le Préfet sera informé de cette modification.

Monsieur le Maire : mes chers collègues, je voudrais tout d'abord avoir quelques mots pour Franck CAVALLIER. Il a siégé avec nous depuis le début de cette mandature, début qui était un peu particulier puisque nous avons tous été élus au mois de mars, mais finalement installés au mois de mai. Le jour où on a été élus, on aurait été contents de se mettre au travail aussitôt, malheureusement, les conditions sanitaires ne l'ont pas permis. Nous avons, disons-le, et c'est ce qu'il écrivait un petit peu dans son courrier et je le remercie d'ailleurs pour l'amabilité de son courrier, eu des débuts un peu difficiles. Mais c'est normal, ce sont les lendemains de période électorale, c'est pour ça que le mandat est de 6 ans, il faut bien qu'il y ait une période d'appropriation, que l'on s'approprie, si je puis dire. Après, il y a eu un travail tout à fait constructif et j'en suis très heureux. J'ai d'ailleurs pu le remercier lors des vœux où je l'ai croisé. Il est donc remplacé par Monsieur Éric POULLIAT, qui est avec nous ce soir. Alors, ce n'est pas quelqu'un que l'on ne connaît pas, je vais paraphraser ce que me dit l'autre jour Charles ELEGBEDE « on va avoir un conseil municipal de première classe, avec un Député, un Conseiller Régional et un Maire ». Oui c'est vrai que l'on n'a pas été habitué à ce genre de choses, ici en tout cas. Je souhaite la bienvenue à Eric POULLIAT et je lui cède la parole s'il souhaite dire quelques mots.

M. Eric POULLIAT : Merci Monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers collègues, je vous remercie pour votre accueil et ces mots. Je suis heureux de rejoindre, aujourd'hui, le Conseil municipal de Saint-Aubin-de-Médoc. Œuvrer, un peu plus encore, pour les Saint-Aubinois et les Saint-Aubinoises est un plaisir pour moi, étant déjà votre Député. Alors, c'est bien cela qui m'a amené jusqu'à vous. En effet, en tant que Député, il m'est permis de pouvoir me présenter aux élections locales, dans chacune des communes de ma circonscription. Alors, pas en même temps, bien évidemment, sinon ça se verrait. Quand Franck CAVALLIER, qui sait combien je trouve cette commune charmante, m'a présenté le projet qui portait avec la liste « Vivre sur Saint Aubin », j'ai trouvé qu'il y avait des propositions intéressantes. J'ai accepté de soutenir son projet mais en précisant toutefois qu'il ne s'agissait aucunement de se placer en détracteur du Maire Christophe DUPRAT et de reconnaître tout ce que celui-ci avait fait pour la commune. Mon souhait était d'apporter des propositions complémentaires, que nous pourrions peut-être voir grandir pour le bien des habitants, sans animosité, avec respect pour l'engagement de l'équipe en place et le sens de l'intérêt général. Je travaille avec Monsieur le Maire depuis 2017 et notre collaboration n'a eu de cesse de s'améliorer, au bénéfice, je crois, des Saint-Aubinoises et des Saint-Aubinois. De même mes deux colistiers, Amélie et Charles, se sont investis pour la commune et ses habitants avec bienveillance depuis 2020 et je pense aussi à Franck CAVALLIER, vous l'avez rappelé Monsieur le Maire, qui a su trouver je pense une façon de travailler avec vous. C'est ça le plus important, que nous montrions cet exemple, ce bel esprit Républicain qui fait que malgré nos sensibilités, nos divergences, nos différences, nous sommes tous des enfants de la République, vivant les uns avec les autres, et nous voulons tous le bonheur de nos administrés. Mais si vous le permettez, l'époque est grave, et Saint-Aubin, malgré qu'il y fasse particulièrement bon vivre, n'est pas déconnecté du reste de notre société. Pour la première fois, une candidate extrémiste et populiste est donnée gagnante à l'élection présidentielle dans un sondage. Des forces politiques intolérantes et révolutionnaires sapent nos principes républicains, chaque jour un peu plus, en conflictualisant tous les rapports sociaux et en favorisant les fractures communautaires. Nous, qui respectons la République, nous avons le devoir de nous réveiller, de

parler, de montrer la voie du rassemblement et de l'union, pour la défense de nos principes mais plus encore pour la promotion de ceux-ci, nos principes de liberté, d'égalité et fraternité. Le temps est venu, aussi nous voulons exprimer ce soir, notre souhait d'un partenariat étroit avec Monsieur le Maire et son équipe car nous reconnaissons l'urgence politique et démocratique du moment. Je sais que vous êtes comme nous, vous aimez respecter nos institutions et ses principes, votre parcours Monsieur le Maire parle pour vous. Aussi vous pouvez compter sur notre soutien et notre détermination à œuvrer les Saint-Aubinoises et les Saint-Aubinois, dans cet esprit. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : je vous remercie de vos propos. Ici, autour de la table, on est au service des Saint-Aubinoises et des Saint-Aubinois. C'est notre objectif principal, chacun y amène sa sensibilité, sa passion, j'ai envie de dire de temps en temps, son envie, de façon à ce que l'on puisse faire progresser les choses. Depuis le 18 décembre 2005, où je me suis assis à cette place, je n'ai cessé de le faire dans ce sens. Je dois dire que c'est ça l'objectif, parce que le juge de paix c'est « comment faire en sorte que l'on vive toujours mieux qu'on ait des services plus importants » et qu'on soit, encore pour de très nombreuses années, à l'écart des grandes difficultés qui existent ailleurs. C'est ce que l'on essaiera de faire, de manière commune, pourquoi pas, c'est le but et on peut le faire sans difficulté. Nous aurons l'occasion, le mois prochain, au cours du vote du budget, à un moment qui est important puisque c'est la feuille de route qui existe pour toute l'année 2024, ça sera l'occasion de pouvoir en débattre, mais nous en aurons un petit débat tout à l'heure aussi sur les orientations budgétaires. Donc nous sommes partis, avec la délibération n°2 et nous allons avoir 2 ou 3 délibérations un petit peu techniques, toujours quand on installe un nouveau conseil municipal puisqu'il s'agit des modifications des commissions administratives municipales.

2 – Modification des commissions administratives municipales (Rapporteur : Monsieur le Maire)

Monsieur le Maire rappelle que, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal est sollicité en début de mandat pour entériner la liste des commissions chargées d'instruire les questions soumises à l'assemblée délibérante.

Pour la Commune, elles sont au nombre de six :

1. Famille – Enfance - Petite Enfance – Education - Jeunesse - Sports
2. Développement durable - Agenda 21 – Nature
3. Finances - Administration Générale - Ressources Humaines – Développement économique
4. Solidarité – Logement - Séniors – Emploi - Personnes à Mobilité Réduite
5. Culture – Communication - Numérique - Vie Associative et Locale - Jumelage
6. Urbanisme - Patrimoine – Travaux - Services à la Population - Sécurité

Les Commissions sont co-présidées par les Adjoints ou les Conseillers Municipaux délégués en charge des délégations concernées.

Les commissions communales sont composées de 8 élus du Groupe majoritaire élus de la liste « Agir pour Saint-Aubin » et 2 élus de la liste « Vivre Saint-Aubin », soit 10 personnes au total.

Suite à la démission de M. Franck CAVALLIER, il convient de procéder à la modification des commissions afin de valider l'arrivée de M. Eric POULLIAT, nouveau conseiller municipal.

La liste de ces commissions, avec leurs nouvelles compositions, est annexée à cette délibération.

Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES à l'UNANIMITÉ.

3 – Modification de la composition de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) (Rapporteur : Monsieur le Maire)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.1411-5 qui prévoit que dans les communes de plus de 3500 habitants ou un établissement public, la commission d'appel d'offres (CAO)

comporte en plus de l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, élus au sein de l'assemblée délibérante, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Aussi, le Conseil municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres.

La liste déposée est composée :

- de 5 membres titulaires :
M. Francis RIETHER
M. Bernard BARBEAU
Mme Isabelle GARROUSTE
M. Jean-Philippe MONMARTY
Mme Amélie REMY
- de 5 membres suppléants :
Mme Sylvie GROISARD
M. Patrice CLINQUART
M. Pascal ZERENI
Mme Christine LANG
M. Charles ELEGBEDE

Il est procédé au vote à scrutin secret ainsi qu'au dépouillement (sauf si décision de l'assemblée délibérante « à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret »).

La liste déposée étant une liste unique, l'assemblée délibérante décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Les conclusions sont mises aux voix.

La liste unique présentée est donc entérinée à l'unanimité par le Conseil municipal.

Monsieur le Maire : elle se réunit pour les marchés de travaux à partir de 5 000 000€, c'est-à-dire pas tous les matins et pour les marchés de fournitures à partir de 282 000€. Ceux qui font passer des concours doivent se rappeler normalement de la somme, c'est 282 000€.

4 – Modification de la composition du Comité Consultatif Communal (CCC) (Rapporteur : Mme Radia SELMI)

Monsieur le Maire : Je vais laisser la parole à Radia SELMI tout en vous disant qu'on vous a déposé sur table la délibération qui a été quelque peu modifiée pour ajouter un membre.

Pour mémoire, Mme SELMI rappelle au Conseil municipal que la municipalité a mis en place, en avril 2002, un dispositif de concertation et d'information relatif au projet d'aménagement du centre-bourg, sous la forme d'un comité consultatif communal (CCC).

Ce dernier a été modifié dans sa composition et dans ses compétences par différentes délibérations du conseil municipal du 26 juin 2006, du 22 septembre 2008, du 21 septembre 2015, du 28 mai 2018, du 22 février 2021 et du 12 décembre 2022. Ce Comité Consultatif Communal est mis en place pour la durée du mandat, jusqu'en mars 2026.

Il est rappelé que le CCC est composé de 4 collèges :

- le collège des élus,
- le collège associatif,
- le collège des représentants du monde économique,

- le collège de personnes issues de la société civile.

Suite à la démission de M. Franck CAVALLIER, il convient aujourd'hui de désigner un nouveau membre pour pallier son remplacement.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver la modification de sa composition :

- un **Président nommé** par Monsieur le Maire : M. Landry BARRAND ;

Le **Collège 1 (élus)** :

6 élus du Conseil municipal (dont 1 membre de l'opposition) :

- Bernard BARBEAU
- Radia SELMI
- Stéphane BERTIN
- Isabelle MARTIN
- Cyril BLANCHARD
- Amélie REMY

Le **Collège 2 (associatif)** reste composé de **9 membres** désignés au sein des associations suivantes (le Président ou son représentant ne pourront en aucun cas être des élus du Conseil municipal) :

- CESAM
- DFCI
- Les Raisins Verts
- Le Réseau d'Echanges Réciproques et de Savoirs
- GYSAM
- Le Comité des Fêtes
- La Bibliothèque pour Tous
- ASSAM
- APE de Jean de la Fontaine

Le **Collège 3** :

2 personnes représentant le monde économique : un représentant de l'association des commerçants et un représentant d'une entreprise locale.

Le **Collège 4** :

11 membres de la société civile désignés par les groupes politiques composant le Conseil municipal : 9 membres désignés par le Groupe majoritaire et 2 membres désignés par l'opposition.

Soit **un total de 29 membres**.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'entériner cette nouvelle composition.

Monsieur le Maire : cette modification c'est pour faire un petit peu de « toilettage ». Je rappelle que le comité consultatif vient une fois par an nous faire un bilan de ses actions, ici, et qu'en ce moment ils ont un gros travail autour du budget participatif. Je rappelle que vous avez jusqu'au 18 février pour déposer vos dossiers géniaux, aux idées intelligentes, qui seront ensuite examinés par les différentes commissions. Nous aurons l'occasion d'en reparler et je sais que nous aurons le choix, puisqu'il y a déjà des dossiers qui ont été déposés.

Radia SELMI : 18 dossiers à ce jour.

Monsieur le Maire : 18 dossiers ? On ne savait pas si on allait avoir le choix mais avec 18 dossiers c'est très bien !

Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES à l'UNANIMITÉ.

**5 – Définition des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAEr) – Bilan de la concertation et arrêt de la cartographie
(Rapporteur : Monsieur le Maire)**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29 ;
Vu la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables et notamment son article 15 ;
Vu l'article L.141-5-3 du Code de l'Énergie ;

Monsieur le Maire expose la possibilité offerte par l'article 15 de la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables de définir des zones d'accélération pour la production d'énergies renouvelables (ZAEr), dont l'objectif est d'identifier des zones souhaitées par la commune pour le développement de projets EnR et ainsi faciliter leur développement.

Il est rappelé que les ZAEr doivent être identifiées par type d'énergie renouvelable et après concertation du public selon des modalités qui sont laissées libres.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal les modalités de concertation mises en place :

- mise à disposition d'un dossier d'information en Mairie et d'un registre d'observations ;
- information de la procédure de concertation sur le site internet et sur le Facebook de la Commune ;

La concertation s'est déroulée du 8 janvier au 2 février 2024.

Monsieur le Maire dresse le bilan de cette concertation selon le plan joint en annexe :

- 2 observations d'administrés se félicitant de la qualité de l'étude et du dossier, sans commentaire particulier sur le projet présenté.

À l'issue de la concertation, il est donc proposé au conseil municipal de définir les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergie renouvelables suivantes :

- **ZAEr Solaire Photovoltaïque** pour le projet photovoltaïque sur le parking de la Plaine des Sports tel qu'indiqué sur le plan annexé à la présente.

Ceci étant exposé, il est demandé au Conseil municipal :

- de définir les zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAEr) proposées et reprises sur les plans joints en annexe ;

- de charger Monsieur le Maire de prendre toutes mesures nécessaires à l'application de la présente délibération qui sera notifiée au référent préfectoral dans le Département.

Monsieur le Maire : Alors vous avez le plan, il s'agit de notre projet d'ombrière photovoltaïque sur le parking du stade. Nous allons pouvoir ainsi avoir la production équivalente à la consommation énergétique d'une centaine de maisons. Nous aurons également des véhicules à l'ombre sur une zone déjà artificialisée. Nous avons souhaité, au cours de cette délibération, affirmer plusieurs principes. Le premier d'abord, nous ne sommes pas défavorables à l'implantation de panneaux photovoltaïques. Il y a d'ailleurs eu 91 signatures de dépôt de panneaux photovoltaïques sur la commune pour l'année 2023 et vu le rythme avec lequel c'est parti depuis le 1er janvier 2024, c'est plutôt bon signe, ça continue. Par contre, nous ne sommes pas favorables à l'abattage de forêts pour pouvoir y poser des panneaux photovoltaïques. Nous considérons que la forêt doit vivre. On aurait d'anciens champs de maïs, d'anciennes cultures qui seraient en jachère ou autre, bien évidemment cela ne poserait aucune difficulté mais ce n'est pas le cas. Couper des arbres pour pouvoir y mettre des panneaux à la place c'est toujours un petit peu difficile, ça s'éloigne un peu du principe de défense de la forêt. Et puis, on l'a vu à Sainte-Hélène où il y a eu des champs photovoltaïques, un entretien dérisoire a fait qu'il y a eu des départs de feu. Donc il y a il faut être extrêmement prudent sur ce sujet. La Gironde est très peu concernée par les éoliennes parce que ce n'est pas un département où il y en a beaucoup. Par contre, je voudrais insister sur le fait que nous devons absolument être solidaires avec les élus et les habitants du Blayais pour réclamer l'implantation des 2

EPR à la centrale nucléaire du blayais. Je pense que cette centrale, construite au début des années 80, finira par avoir, à un moment donné, une durée de vie qui va s'arrêter. On a vu que l'énergie nucléaire est indispensable dans le mix énergétique nécessaire à l'indépendance énergétique de la France. On a connu une année 2022 difficile et 2023 a été bien meilleure parce que les centrales ont été entretenues. La maintenance a pu s'effectuer et nous avons pu être autonomes en termes d'énergie. Encore une fois, beaucoup de centrales ont été construites dans les années 80 et elles ne seront pas éternelles. De plus, il est toujours plus facile d'implanter des réacteurs EPR dans des endroits où il y a déjà une centrale nucléaire. Nous avons également la possibilité de refroidir cette centrale nucléaire grâce à la Gironde dont le débit reste important à cet endroit du fleuve, où il passe aujourd'hui pour aller se jeter dans l'estuaire. Je pense qu'il ne faut pas avoir peur de mixer les énergies. Nous étions ce matin en réunion avec REGAZ et on écoute tout le monde, on entend tout le monde. Je pense que le pire serait de se reposer sur une seule énergie parce qu'il faut avoir, et on le disait tout à l'heure en réunion préparatoire, le fameux mix énergétique. Les énergies sont prêtes, elles sont mûres comme on dit, l'électricité, le biogaz. L'hydrogène, lui, n'est pas encore tout fait prêt, mais faisons confiance à nos ingénieurs, à nos chercheurs, qui sont tout à fait capables de trouver des solutions. Nous aurons, sans doute dans quelques années, des propositions qui seront faites pour accompagner l'hydrogène. Mais en attendant, si l'on veut convertir un certain nombre de moyens de chauffage avec des pompes à chaleur, si on veut convertir des voitures thermiques en des voitures électriques ou hybrides, il faudra bien produire de l'énergie. Moi, en tous cas, en tant que Maire de Saint-Aubin et membre de Bordeaux Métropole, j'ai apporté mon entier soutien aux élus du Blayais pour qu'on puisse construire cet EPR, dans les délais les plus rapides, parce qu'il faut absolument avancer sur ce sujet. Voilà ce que je souhaitais dire, j'en profite pour remercier également M. Olivier DELHOUMEAU, journaliste de Sud-Ouest, qui nous a aussi fait passer un petit papier sur ce document dans le journal, ce qui a participé à l'information. Les gens pouvaient bien évidemment le faire, je n'ai pas eu de retour négatif sur nos propositions, Sud-Ouest a pu faire un article et je trouve ça intéressant, ça permet de dire aux gens, voilà ce qu'on peut faire en toute transparence.

Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES à l'UNANIMITÉ.

**6 – Tarification des vacances sportives (8-12 ans) du 19 au 23 février 2024
(Rapporteur : M. Patrick BALLANGER)**

DESCRIPTIF :

Le Service des Sports propose du 19 au 23 février 2024 des vacances sportives. Au programme, deux stages au choix sur quatre séances : initiation à l'escalade ou à la piscine. D'autres activités sportives collectives, individuelles, de plein air (Baseball, Course d'orientation et sortie à vélo et sports de précision...) seront proposées en complément. Enfin, une activité en extérieur pour le groupe entier (Escalade sur bloc) sera proposée.

Cette semaine est prévue pour 16 enfants âgés de 8 à 12 ans, encadrés par l'équipe d'animation et par des intervenants diplômés.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Permettre aux jeunes de s'initier à de nouvelles disciplines sportives
- Favoriser la mixité du public par le choix de la programmation
- Favoriser l'échange entre élémentaires et collégiens
- Favoriser l'autonomie et la socialisation des jeunes

FONCTIONNEMENT :

L'équipe d'animation :

NOM	FONCTION	DIPLOMES
Marion FRANCOIS	Directrice/animatrice	BPJEPS
Andrew JOURDAN	Animateur	BPEJPS

Transport :

Les transports seront effectués avec 2 minibus de 9 places conduits par l'équipe d'animation.

Les déplacements sur la commune se feront à vélo. Chaque jeune devra donc amener un vélo en bon état le lundi matin avec un casque.

Les prestataires :

- Aquabecool - 33320 St Médard en Jalles (stage piscine)
- Climb'up - 33700 Mérignac (stage d'escalade)
- Lasergame Evolution – 33700 Mérignac

PLANNING D'ACTIVITES PREVISIONNEL :

	<i>Lundi 19 février</i>	<i>Mardi 20 février</i>	<i>Mercredi 21 février</i>	<i>Jeudi 22 février</i>	<i>Vendredi 23 février</i>
Matin	Stage : Escalade ou piscine	Stage : Escalade ou piscine	Stage : Escalade ou piscine	Stage : Escalade ou piscine	Badminton, au gymnase du collège
Midi	<i>Repas à la cantine</i>	<i>Repas à la cantine</i>	<i>Repas à la cantine</i>	<i>Repas à la cantine</i>	<i>Repas à la cantine</i>
Après Midi	Sortie à vélo sur les sentiers communaux	Jeux d'opposition au Dojo	Duathlon Parcours sportif + Tir Laser	Jeux autour du Baseball	Sortie Laser- Game

BUDGET PREVISIONNEL :

BUDGET PREVISIONNEL SPORT VACANCES Hiver 2024 (ADOVAC)					
DEPENSES PREVISIONNELLES			RECETTES PREVISIONNELLES		
Autres services		1 212,00 €	Participations	Unité	Total
Aquabecool (piscine)	384,00 €		T1	2	82,00 €
Climb up (escalade)	620,00 €		T2	1	57,00 €
Lasergame	208,00 €		T3	1	74,00 €
			T4	1	90,00 €
			T5	1	107,00 €
Alimentation		220,50 €	T6	2	246,00 €
Carburant		20,00 €	T7	8	1 120,00 €
Amortissement		189,50 €	T8	0	- €
Masse salariale		1 000,00 €	TOTAL		1 776,00 €
			Net communal		866,00 €
TOTAL		2 642,00 €	TOTAL		2 642,00 €

Coût réel du séjour :

Nbre de jours	5
Encadrant	2
Nbre heures : 10h/j	100
Coût salaire	20€/h
TOTAL SALAIRE	2000
Masse salariale / 2	1000
Total séjour réel	2 642,00 €

Total des dépenses prévisionnelles + masse salariale/2 = Total réel du séjour

Tarifs par tranche :

La fréquentation par tranche prévisionnelle est établie selon la moyenne de fréquentation des séjours précédents.

	% tarif / tranche	Nbre jeunes réel	% réel / tranche	Tarif / tranche
TOTAL TRANCHE 1	25,00%	2	12%	41,00 €
TOTAL TRANCHE 2	35,00%	1	3%	57,00 €
TOTAL TRANCHE 3	45,00%	1	7%	74,00 €
TOTAL TRANCHE 4	55,00%	1	7%	90,00 €
TOTAL TRANCHE 5	65,00%	1	8%	107,00 €
TOTAL TRANCHE 6	75,00%	2	10%	123,00 €
TOTAL TRANCHE 7	85,00%	8	51%	140,00 €
TOTAL TRANCHE 8	100,00%	0	2%	165,00 €
TOTAL GLOBAL		16	100%	

Le Conseil Municipal est sollicité pour voter les tranches ci-dessous :

Tranche 1 (0 à 630 €) :	41 euros	Tranche 5 (1 151 à 1 320 €) :	107 euros
Tranche 2 (631 à 805 €) :	57 euros	Tranche 6 (1 321 à 1 495 €) :	123 euros
Tranche 3 (806 à 975 €) :	74 euros	Tranche 7 (+ 1 496 €) :	140 euros
Tranche 4 (976 à 1 150 €) :	90 euros	Tranche 8 (hors commune) :	165 euros

Les conclusions mises aux voix sont **ADOPTÉES à l'UNANIMITÉ.**

7 – Tarification du stage Couture (11-17 ans) du 26 au 29 février 2024 (Rapporteur : M. Samuel HERCEK)

DESCRIPTIF :

Le Service Jeunesse propose du 26 au 29 février 2024 de mettre en place un stage dédié à la couture. Ce stage s'adresse à 6 jeunes de 11 à 17 ans. L'objectif est de faire découvrir la couture et de créer un sac « week-end » qui conviendra aussi bien aux filles qu'aux garçons.

Ce stage débutera par le choix du tissu en magasin, puis se poursuivra par la réalisation du sac et se clôturera par une sortie.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Permettre aux jeunes de découvrir la couture
- Développer l'entraide et la cohésion du groupe
- Développer la créativité (choix du tissu et personnalisation)
- Favoriser la mixité

FONCTIONNEMENT :

L'équipe d'animation :

NOM	FONCTION
Emeline DEMAS	Animatrice
Philippe Serra	Directeur

Transport :

Les transports seront effectués avec 1 minibus de 9 places conduits par l'équipe d'animation.

Les prestataires :

- Cap sciences, Hangar 20, Quai de Bacalan, 33300 Bordeaux
- Comptoir du tissu, 6 avenue de Berlincan, 33160 Saint-Médard en Jalles

PLANNING D'ACTIVITES PREVISIONNEL :

Lundi 26 février	Mardi 27 février	Mercredi 28 février	Jeudi 29 février
Achat du tissu	Découpe tissu et assemblage	Couture	Sortie à cap sciences
Découpe du patron et explication machine à coudre	Couture	Couture	Personnalisation sac

BUDGET PREVISIONNEL :

DEPENSES PREVISIONNELLES			RECETTES PREVISIONNELLES		
Autres services		350,00 €	Participations	Unité	Total
Achat tissu	300,00 €		T1	1	38,00 €
Sortie cap sciences	50,00 €		T2	0	- €
			T3	1	68,00 €
			T4	0	- €
			T5	0	- €
			T6	1	114,00 €
Alimentation		55,92 €	T7	3	390,00 €
Amortissement		113,70 €	T8	0	- €
Masse salariale		400,00 €			
			TOTAL	6	610,00 €
			Net communal		309,62 €
TOTAL		919,62 €	TOTAL		919,62 €

Coût réel du séjour :

Nbre de jours	4
Encadrant	1
Nbre heures : 12h/j	40
Coût salaire	20€/h
TOTAL SALAIRE	800
Masse salariale / 2	400
Total stage réel	919,62 €

Tarifs par tranche :

	% tarif / tranche	Nbre jeunes réel	% réel / tranche	Tarif / tranche
TOTAL TRANCHE 1	25,00%	1	12%	38,00 €
TOTAL TRANCHE 2	35,00%	0	3%	53,00 €
TOTAL TRANCHE 3	45,00%	1	7%	68,00 €
TOTAL TRANCHE 4	55,00%	0	7%	84,00 €
TOTAL TRANCHE 5	65,00%	0	8%	99,00 €
TOTAL TRANCHE 6	75,00%	1	10%	114,00 €
TOTAL TRANCHE 7	85,00%	3	51%	130,00 €
TOTAL TRANCHE 8	100,00%	0	2%	153,00 €
TOTAL GLOBAL		6	100%	

La fréquentation par tranche prévisionnelle est établie selon la moyenne de fréquentation des séjours et stages précédents.

Le Conseil Municipal est sollicité pour voter les tranches ci-dessous :

Tranche 1 (0 à 630 €) :	38 euros	Tranche 5 (1 151 à 1 320 €) :	99 euros
Tranche 2 (631 à 805 €) :	53 euros	Tranche 6 (1 321 à 1 495 €) :	114 euros
Tranche 3 (806 à 975 €) :	68 euros	Tranche 7 (+ 1 496 €) :	130 euros
Tranche 4 (976 à 1 150 €) :	84 euros	Tranche 8 (hors commune) :	153 euros

Monsieur le Maire : Il y a eu des réalisations de sacs qui étaient extraordinaires. J'ai vu les premières tentatives sur des mercredis et je trouve qu'il y a des choses très bien faites. D'ailleurs il y a quelques années, je ne sais pas si vous en souvenez, on avait voté dans le budget l'acquisition de 8 machines à coudre. Nous sommes propriétaires de 8 machines à coudre, c'est un bel investissement quand même ! Alors évidemment ce n'est pas la machine Singer, comme on a pu connaître, c'est une autre marque, que je ne citerai pas, mais c'est plutôt une bonne chose car c'est très créatif.

Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES à l'UNANIMITÉ.

8 – Rétrocession de concession (Rapporteur : M. Bernard BARBEAU)

Vu le Code général des collectivités territoriales et plus spécialement son article L 2122-22, 8° ;
Vu la délibération du Conseil Municipal déléguant au Maire une partie de ses pouvoirs ;
Vu l'arrêté portant réglementation de la police du cimetière ;

M. BARBEAU fait part de la demande de rétrocession présentée et co-signée par M. NOYÉ et Mme CARRÈRE domiciliés respectivement 22B Allée des châtaigniers et 12 Allée de la Croix Vieille appartement 110 bâtiment A à Saint-Aubin de Médoc, concernant la concession funéraire dont les caractéristiques sont :

- Concession N°46A acquise en date du 08/11/2004
- Concession perpétuelle acquise pour une somme de 192 euros.

Cette concession se trouvant vide de toute sépulture, M. NOYÉ et Mme CARRÈRE déclarent vouloir rétrocéder ladite concession, à partir de ce jour, à la Commune, afin qu'elle en dispose selon sa volonté.

M. NOYÉ et Mme CARRÈRE acceptent la proposition de la somme de 100 €.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser la rétrocession de ladite concession funéraire située au cimetière communal au prix de 100 euros.
- de dire que cette dépense soit imputée sur les crédits du budget de la Commune.

M. Bernard BARBEAU : Nous aurons l'occasion, dans les mois qui viennent, de reparler du cimetière puisque, et ceux qui y vont régulièrement doivent s'en rendre compte, les emplacements sont de plus en plus restreints. Il nous faut envisager pour les années à venir, non pas l'agrandissement de ce cimetière, parce qu'on est rendu au bout après l'avoir agrandi 3 ou 4 fois, mais il nous faut rechercher un nouvel emplacement qui corresponde à une réglementation assez stricte, malgré tout. Cela prendra donc un petit peu de temps pour arriver à l'arrêt définitif de l'emplacement de ce futur équipement municipal.

Monsieur le Maire : Effectivement, c'est un sujet que l'on aura à traiter, je pense que le budget de l'année prochaine devra émettre quelques études, puisqu'on va à peine arriver à la fin de la mandature qu'il nous faudra un nouveau cimetière. Cela fait partie des sujets que l'on aura à évoquer et on aura l'occasion d'en reparler en commission, ainsi qu'au sein de ce Conseil. Le plus difficile étant de trouver un emplacement en fonction de la géologie du terrain, qui doit être favorable, que les nuisances autour ne soient pas non plus rédhibitoires et

l'accès est également important. Il faut donc que l'on trouve quelques solutions et, en attendant, il faut récupérer cette concession pour la revendre.

Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES à l'UNANIMITÉ.

**9 – Actualisation de la tarification des repas pris au restaurant scolaire par le personnel communal pour l'année 2024
(Rapporteur : M. Francis RIETHER)**

Vu l'article L.242-1 du Code de la Sécurité Sociale ;

Vu les articles L.136-1 et L.136-2 du Code de la Sécurité Sociale ;

Vu l'article 14 de l'Ordonnance 96-50 du 24 janvier 1996 ;

Vu l'Arrêté du 10 décembre 2002 ;

Les agents communaux ont la possibilité de prendre leur repas au Restaurant Scolaire municipal contre le paiement d'une participation.

La fourniture de repas dans un restaurant scolaire, géré ou subventionné par l'employeur, moyennant une participation des personnels, constitue un avantage en nature.

Par conséquent, si la participation financière est inférieure à l'évaluation forfaitaire fixée annuellement par arrêté, la différence est soumise à cotisations.

Cependant, selon les règles en vigueur visés ci-dessus, l'avantage en nature peut être évité lorsque la participation de l'agent est au moins égale à la moitié du forfait prévu par les textes.

Pour l'année 2024, ce forfait est de 5,35 € (source URSSAF).

Afin d'éviter qu'un avantage en nature « nourriture » soit constitué pour les agents par la collectivité, et sur les conseils de l'URSSAF, la participation acquittée par le personnel communal doit être supérieure ou égale à ce barème.

Il est donc proposé que le tarif du repas soit de 2,70 € pour l'ensemble du personnel communal (fonctionnaires, contractuels, contrats aidés, stagiaires, jobs d'été) pour l'année 2024.

Monsieur le Maire : C'est une délibération que nous prenons tous les ans à la suite d'une remarque, il y a quelques années, de la part de l'URSAFF.

Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES à l'UNANIMITÉ.

**10 – Attribution d'une subvention exceptionnelle en faveur de l'association sportive du collège Léonard de Vinci
(Rapporteur : M. Francis RIETHER)**

L'équipe EPS du collège Léonard de Vinci a saisi Monsieur le Maire, par courrier en date du 18 janvier dernier, pour une demande de subvention exceptionnelle concernant la participation d'élèves du collège, pour la 2^{ème} année consécutive, au championnat de France UNSS de Cross-Country qui se déroulera à Dol de Bretagne du mardi 19 mars au jeudi 21 mars 2024.

La participation à cette épreuve sportive engendre des frais supplémentaires pour l'association sportive, notamment des frais de déplacement.

Considérant que l'équipe est constituée en partie par des élèves saint-aubinois,

Le Conseil municipal est donc sollicité :

- pour accepter l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association sportive du collège Léonard de Vinci ;
- pour autoriser Monsieur le Maire à signer tout document, si nécessaire, avec ladite association, pour entériner cette participation communale.

Cette subvention exceptionnelle sera inscrite à l'article 6574 du budget communal.

Monsieur le Maire : ce sont toujours les aides que l'on apporte, de manière assez ponctuelle, lorsqu'il y a un déplacement, notamment ici pour la 2e année consécutive où ils sont en championnat de France UNSS de Cross-Country. Le collège étant sur Saint Aubin, il nous paraît normal de faire un geste vis-à-vis d'eux. En espérant qu'ils reviennent chargés de récompenses.

Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES à l'UNANIMITÉ.

**11 – Attribution d'une subvention exceptionnelle en faveur de l'association La Maison des lycéens du lycée Sud-Médoc dans le cadre d'un voyage scolaire en Irlande
(Rapporteur : M. Francis RIETHER)**

Le Proviseur du Lycée Sud-Médoc a saisi Monsieur le Maire pour une demande de subvention exceptionnelle dans le cadre d'un voyage en Irlande qui se déroulerait du 10 au 15 mars 2024 (en fonction du tarif des billets d'avion).

Ce séjour est financé par les familles, par des opérations comme la vente de gâteaux, par des associations et clubs (Lions Club, Rotary) et par la fédération des parents d'élèves. Une demande a été également effectuée par le lycée auprès des deux communes concernées (Le Taillan-Médoc et Saint-Aubin de Médoc).

Sur les 28 élèves concernés, trois sont Saint-aubinois : c'est la raison pour laquelle il est proposé aujourd'hui de participer au financement de ce voyage scolaire qui a deux objectifs, linguistique et culturel.

Le Conseil municipal est donc sollicité :

- pour accepter l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 300 € en faveur de l'association « La Maison des Lycéens du Lycée Sud-Médoc » ;
- pour autoriser Monsieur le Maire à signer tout document, si nécessaire, avec ladite association, afin d'entériner cette participation communale.

Cette subvention exceptionnelle sera inscrite à l'article 6574 du budget communal.

Monsieur le Maire : tout a été expliqué dans la délibération, là aussi il nous semble normal d'accompagner.

Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES à l'UNANIMITÉ.

**12 – Demande d'une subvention auprès de Bordeaux Métropole pour le Festival Les Noctambules 2024
(Rapporteur : M. Francis RIETHER)**

La Commune programme un festival musical dénommé « Les Noctambules » à destination d'un large public, avec l'entrée gratuite. Grâce à une programmation étoffée, la notoriété de ce Festival n'a cessé de croître d'année en année, avec l'année 2023, une fréquentation atteignant les 5500 personnes.

Cet événement musical se déroulera le 1^{er} juin 2024. Pour cette nouvelle édition, la Commune aura également pour cœur de cible de promouvoir des groupes locaux avec la mise en place d'un tremplin musical le 10 février prochain.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Susciter l'implication des jeunes dans l'élaboration d'un projet : impulser une dynamique participative
- Favoriser l'intergénérationnel autour d'un événement culturel
- Favoriser la mixité sociale
- Favoriser le rayonnement de la Commune au-delà de son propre territoire
- Proposer un événement culturel sur le territoire de la Gironde en cohérence avec l'offre existante

Bordeaux Métropole a confirmé son soutien au financement du projet prévu au sein du contrat de co-développement 2024-2027.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur la demande de subvention auprès de Bordeaux Métropole, au regard des éléments contenus dans le dossier de demande de subvention de fonctionnement, à savoir l'obtention d'une subvention d'un montant de 7500 € pour l'édition 2024, telle que prévue par la fiche-action du contrat de co-développement 2024-2027.

Monsieur le Maire : Délibération habituelle pour financer le Festival des Noctambules. Notez bien sur vos tablettes, c'est le 1^{er} juin 2024, évidemment vous serez conviés. M. Samuel HERCEK veut-il dire un mot sur le Festival des Noctambules ?

M. Samuel HECEK : oui un petit mot pour vous dire que samedi dernier a eu lieu le tremplin des Noctambules. 4 groupes ont été sélectionnés et 2 groupes ont été retenus pour jouer le 1^{er} juin. On vous a préparé une très belle programmation, aux petits oignons. Je pense que tous les ingrédients sont réunis pour faire une très belle édition 2024, donc on compte sur vous, sur votre présence, en espérant que le soleil soit de la partie.

Monsieur le Maire : la tête d'affiche sera dévoilée dans quelques jours.

M. Eric POULLIAT : C'est cela que l'on attend !

Monsieur le Maire : C'est pour cela que je le dis !

Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES à l'UNANIMITÉ.

13 – Versement d'acomptes sur subvention au profit du CCAS (Rapporteur : M. Francis RIETHER)

Vu le décret n°2001-495 du 06 juin 2001 pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 ;

Considérant que, d'après les textes précités, il est désormais nécessaire de définir les modalités d'utilisation des subventions municipales supérieures à 23 000 € ;

Considérant que les acomptes sur subventions ne peuvent être mandatés qu'après l'approbation du budget primitif, sauf en cas de délibération antérieure pour autoriser le versement d'acomptes ;

Considérant que le CCAS de Saint-Aubin de Médoc ne peut assurer ses missions qu'avec des recettes provenant de la subvention communale ;

Il est proposé au Conseil municipal de verser un acompte sur subvention de 25 000 € au profit du CCAS, à valoir sur la subvention de fonctionnement qui lui sera attribuée au cours de l'exercice 2024.

Il est précisé que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2024 du Budget Principal, article 657362 « Subvention de fonctionnement au CCAS ».

Monsieur le Maire : là aussi délibération habituelle pour permettre au CCAS de fonctionner. Juste 2 ou 3 petites informations, j'en profite pour dire que le CCAS assure aussi la mission du service logement et que nous aurons une très grande année, en termes de livraison de logements sociaux en 2024, puisque ce ne sont pas moins de 3 opérations qui devraient aboutir à une livraison. La première dans quelques semaines le « Hameau de Mautemps » dans le nord de la commune, ensuite nous aurons les Glycines sur l'allée Saint-Émilion et enfin on terminera avec l'opération Guyenne et Gascogne au rond-point de la Vierge. Nous devrions pouvoir répondre à un certain nombre de demandes qui sont là, pour certaines, depuis quelques années, et c'est quand même au total 75 logements qui seront livrés sur ces 3 opérations. J'espère que les annonces du Premier Ministre concernant l'attribution des logements sociaux qui pourrait être faite par les Maires, au moins pour la première attribution, me semble une mesure de bon sens. D'abord parce qu'on s'aperçoit, quand on livre des logements, que la demande est extrêmement forte et là on voit bien qu'un certain nombre de personnes, voyant que des logements vont se livrer, viennent nous voir avec des demandes qui sont légitimes et importantes, et on voit bien qu'il y a très peu de turn-over après, donc la première attribution est souvent la plus difficile. Et la 2ème proposition qui est faite, sous réserve qu'on puisse bien définir commune par commune, ces fameux logements intermédiaires. On sait ici, tous et toutes, qu'un certain nombre de logements, qui n'ont pas le caractère de logements sociaux car qui n'ont pas d'agréments, rendent quand même ce service. Je pense notamment à l'opération du Domaine de Villepreux. Quand la Caisse des Dépôts et Consignations a récupéré un certain nombre de logements avec des loyers plafonnés, qu'ils rentrent aussi dans cette catégorie permettrait d'atteindre plus facilement les objectifs qui nous sont assignés et surtout, permettre à des gens de pouvoir bénéficier de parcours résidentiels. On aura l'occasion, dans des projets futurs, de mettre en place des baux réels solidaires. Ce n'est pas un sujet simple mais on a, pour une fois, deux propositions qui sont intéressantes et j'espère qu'elles iront au bout. En tout cas nous avons la chance d'avoir un interlocuteur, aujourd'hui et maintenant, Monsieur le Député, on compte sur vous pour que vous votiez cette loi dès demain, et des deux mains ! Les deux !

M. Eric POUILLIAT : Oui bien évidemment, vous pouvez compter sur mon total soutien. Ces annonces vont dans le bon sens, c'est d'abord reconnaître au Maire l'acteur de territoire qu'il est et la connaissance des habitants qu'il a sur sa commune. Donc, effectivement, il est important qu'il puisse avoir cette initiative-là. Et je suis complètement d'accord, je m'inscris complètement dans l'idée que le parcours résidentiel est important, il est très important, je le classe dans la même idée, dans le même esprit, qu'une forme de promotion sociale. C'est-à-dire qu'on avance dans la vie, on avance aussi dans son logement et on avance peut-être aussi dans le logement qui nous plaît ou qui nous plaît plus encore et en cela, je pense qu'il ne faut pas, par des règles ou par des normes trop restrictives, limiter ce parcours. Je suis tout à fait d'accord pour m'atteler, et faire tout ce qu'il est possible de mon côté, pour soutenir ce texte et j'ai bien compris que c'était votre cas également, j'en suis bien heureux, merci.

Monsieur le Maire : par principe quand une loi est bonne, il faut la voter, quand elle n'est pas bonne, il faut pas la voter, chacun la place où il est.

Les conclusions mises aux voix sont ADOPTÉES à l'UNANIMITÉ.

14 – Budget communal : Débat d'Orientations Budgétaires 2024 (Rapporteur : M. Francis RIETHER)

M. RIETHER indique au Conseil municipal que les orientations budgétaires 2024 sont présentées conformément aux articles L2312-1 et L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. RIETHER informe le Conseil municipal que, conformément à l'article 2312-1 du CGCT, dans les Communes de 3500 habitants et plus, un débat a lieu en conseil municipal sur les orientations générales du Budget.

La teneur du débat d'orientations budgétaires sera retranscrite dans une délibération de l'assemblée.

Les dispositions de la loi de Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 août 2015 prévoient la réalisation d'un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB), adressé à chaque conseiller municipal, et la nécessité de procéder à un vote.

Il est exposé que pour se conformer à la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) constitue un moment essentiel de la vie d'une collectivité locale.

M. RIETHER communique donc à l'assemblée les éléments contenus dans le ROB joint en annexe du présent ordre du jour, avant d'engager le débat et de procéder au vote.

M. Francis RIETHER : Pour vous présenter ce ROB, et avant de passer à la phase débat, je vais aborder les points suivants :

- Point sur contexte économique international et national,
- Puis nous aborderons la Loi de finances 2024 et ses conséquences pour les Collectivités
- Puis nous regarderons la situation financière de la commune en 2023
- La projection sur 2024
- Les investissements

Puis je vous parlerai de nos budgets annexes Lotissement Clos des genets et Espace Villepreux.

Pour commencer, il est important de rappeler dans quel contexte économique va s'inscrire l'exercice budgétaire 2024. Sur la scène internationale, l'année 2023 a été marquée par une économie mondiale qui ralentit dans un contexte toujours inflationniste. Pour ce qui concerne la France, la loi de finances prévoit de réduire le déficit public (147 Milliards) à 4,4% du produit intérieur brut (PIB) en 2024, après 4,9% en 2023 et s'inscrit dans la trajectoire de rétablissement des comptes publics, avec un retour sous les 3% de déficit à horizon 2027. La part de la dette publique se stabiliserait autour de 110% du PIB.

Au niveau de l'inflation, après 2 années avec des taux d'inflation autour de 5 %, celle-ci devrait descendre à 2,5 % en 2024. La hausse des prix de l'énergie (électricité, gaz et carburants) a eu un fort impact sur le budget 2023 mais devrait se stabiliser pour l'électricité et les carburants en 2024.

la Loi de Finances 2024 répond aux 3 chantiers prioritaires du gouvernement ;

Le régalién (police, justice, armée) pour + 4 Milliards euros, la transition écologique à 40 Milliards + 7 Mds, l'éducation et la formation + 5,5 Md. Le système de bouclier/amortisseur visant à garantir un prix raisonnable de l'électricité aux collectivités est maintenu mais avec conditions plus restrictives. Notre commune n'y est pas éligible car nos prix moyens sont déjà inférieurs au seuil. A compter de 2025, il faudra faire une analyse de nos dépenses d'investissement au regard de leur contribution à la transition écologique. Avec 3,4 %, en 2022 et 7,1% en 2023, la revalorisation des bases des taxes locales devrait se situer autour de 3,9% en 2024. Ce coefficient est déterminé par l'évolution de l'indice des prix à la consommation (IPC) sur un an de novembre 2022 à novembre 2023. Une nouvelle exonération de la taxe foncière pour les bailleurs sociaux suite à des réhabilitations qui font faire beaucoup d'économies d'énergie. Possibilité d'exonération partielle TFPB en fonction amélioration performance énergétique des logements privés. Et pour terminer, la DGF progresse en moyenne nationale mais restera stable pour St-Aubin, avec des perspectives fortement baissières pour les années futures.

Nous allons maintenant faire un zoom sur les finances de notre commune en 2023. L'épargne brute qui est un indicateur financier de référence pour les collectivités. Grâce à la continuité de la gestion rigoureuse de notre budget de fonctionnement, nous arrivons donc à fin 2023 à une épargne nette de l'ordre de 1,3 Millions d'euros nous permettant d'autofinancer en grande partie nos investissements en 2024, grâce aussi à l'aide du FCTVA et des subventions.

Dans la continuité du travail déjà engagé, les objectifs fixés pour l'année 2024 seront de :

- Poursuivre la maîtrise de nos dépenses pour absorber
 - L'augmentation du coût du travail induit par les décisions gouvernementales
 - L'inflation sur les matières premières (restauration collective ...) et les contrats de prestations de services

- Optimiser nos recettes pour dégager de l'épargne ou autofinancement
- Contenir l'endettement

Pour investir durablement dans la rénovation de notre patrimoine communal tout en confortant nos services pour les citoyens. Ce qui nous conduit à des lignes directrices du budget 2024 qui s'articulent donc autour de 4 grandes orientations :

1. En matière fiscale : pas d'augmentation des taux d'imposition ;
2. Sur le terrain des dépenses : maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement malgré l'inflation avec une gestion stricte de l'évolution de la masse salariale, et la maîtrise des charges financières ;
3. En matière d'endettement : limitation de l'encours de dette en lien avec l'évolution de notre capacité de désendettement et recours à l'emprunt plutôt en 2025 pour le financement de la rénovation de la salle Ronsard ;
4. Sur le terrain de l'investissement : la priorité est donnée à la poursuite des opérations de maintien en état, de rénovation ou de mises aux normes de notre patrimoine ainsi qu'à 3 chantiers majeurs (fin de la rénovation de l'Amphithéâtre de Villepreux - lancement de la rénovation/agrandissement de la Salle Ronsard - lancement rénovation énergétique Ecole Molière).

Ces éléments de contexte étant rappelés, il est désormais possible de détailler les grandes orientations du futur budget primitif 2024. Voyons un peu plus en détail les dépenses de fonctionnement. En 2023, les charges à caractère général (011) ont pesé 23 % du total des dépenses réelles de fonctionnement. L'évolution de ce poste dépend de plusieurs facteurs : variations du prix des fluides, des denrées, des actualisations des contrats de prestations de service. Des efforts ont été entrepris par la Collectivité afin de maîtriser ses dépenses courantes et dépenser « mieux » sans altérer les services proposés à la population, mais l'impact de la situation économique nationale et les prévisions pour 2024 impacteront encore fortement ce chapitre. En 2024, il faut rajouter de nouvelles contraintes réglementaires comme la collecte et le traitement des bio déchets de la restauration collective. Nous avons chiffré ces augmentations à 250 000 € : les charges de personnel, qui représentent 55% de nos dépenses de fonctionnement, seront encore fortement impactées en 2024 par les mesures gouvernementales :

- La revalorisation du point d'indice au 1^{er} juillet 2023 (+140 000 € sur une année pleine)
- La majoration des indices de 5 points à compter du 1^{er} janvier 2024
- La revalorisation du SMIC de 1.13% au 1^{er} janvier 2024

Auxquelles s'ajoutent :

- Le Plan de titularisation pluriannuel
- Les effets de la composante Glissement Vieillesse et Technicité
- La revalorisation du contrat d'assurance des risques statutaires
- Le renforcement et l'optimisation des effectifs

Malgré une maîtrise des effectifs, ces évolutions devraient représenter de l'ordre de 250 000 € de charges supplémentaires. Le chapitre atténuation de produit est principalement impacté par la révision de l'attribution de compensation versée à Bordeaux Métropole pour les services mutualisés mais aussi à l'augmentation du reversement de la loi SRU dépendant du taux de logements sociaux (qui passera à 180 000 € en 2024 contre 132 000€ en 2023 (suite à une modification présente dans la Loi 3DS du mode de calcul du taux de majoration). Par ailleurs, le montant des subventions versées aux associations augmentera en 2024, autour de 84 000 euros. Ce chapitre budgétaire porte également les subventions d'équilibre des budgets du CCAS (87 000 € en 2023, et 100 000€ en 2024) et de l'Espace Villepreux (12 000 €). Les charges financières continuent à diminuer. En synthèse, je dirais que nous avons une trajectoire maîtrisée de nos dépenses malgré une inflation toujours forte qui devraient entraîner, avec des hypothèses prudentes, un surcoût budgétaire global de l'ordre de 500 000 € en 2024. Ceci en continuant à proposer un ensemble de services aux administrés adapté à leurs besoins.

En 2024, les recettes seront encore légèrement à la hausse, grâce à la dynamique fiscale et une bonne fréquentation des services publics. La fiscalité locale est notre principale source de recettes et représente plus de 80 % de nos RRF.

Le Dispositif de compensation de la suppression progressive de la Taxe d'Habitation devrait permettre cette année encore, une compensation quasi-totale de la taxe d'habitation. La dynamique du produit de la fiscalité locale s'explique par les variations nominales des bases d'imposition prévues par les Lois de Finances ainsi que par les nouvelles constructions. Le PLF 2024 prévoit une évolution des bases d'imposition de l'ordre de 3.9%.

Par contre, en 2024 il n'y aura aucune augmentation des taux de taxes locales. Dans un contexte de crise immobilière, la taxe additionnelle sur les droits de mutation a baissé à 480 600 € en 2023, contre plus de 690 000 € en 2022. La prudence sera de mise en 2024, avec une prévision de recettes supplémentaires attendues de l'ordre de 400 à 450 000€. En conclusion, les recettes telles qu'elles sont envisagées devraient nous permettre de construire un budget en gardant l'objectif de maintenir une épargne nette positive qui favorisera l'autofinancement d'une grande partie des investissements avec toujours un haut niveau de services pour nos administrés.

En ce qui concerne la dette, notre capacité de désendettement, c'est le ratio encours de dette/ épargne brute, s'est nettement améliorée, passant de 15 années en 2017 à 5,1 années* en 2023. Le seuil d'alerte se situant autour de 10 ans. Avec un encours de dette de 7, 4 M€ à fin 2024, nous serons en 2024 autour de 940 € de dette par habitant (nous étions encore à 1200 en 2020).

Nous allons aborder maintenant le chapitre Investissements, en commençant par les dépenses. Ce budget est basé sur notre le Plan Pluriannuel d'Investissement mis en place sur la durée de notre mandat.

L'année 2024 portera les grands projets d'investissement suivants :

- La fin des travaux de réhabilitation de l'Amphithéâtre de l'Espace Villepreux
- La rénovation des façades de l'Eglise
- La rénovation des systèmes alarme/intrusion

Ainsi que sur les exercices 2024 et 2025 :

- La rénovation et l'agrandissement de la Salle Ronsard
- La rénovation de l'école Molière
- Le projet de construction de la Maison de la Forêt et de la Nature

A ces travaux, nous rajouterons l'acquisition d'équipements liés au fonctionnement des services et toujours un gros programme de rénovation de l'éclairage public.

L'ensemble de ces investissements auxquels il faut rajouter les « reste à réaliser » de 2023 nous amène à un budget d'investissement de plus de 2 Millions d'euros en 2024 et en 2025.

Pour financer ces dépenses de plus d'2 M€ en 2024, nos recettes d'investissement proviendront principalement :

- D'un autofinancement net issu de la sobriété budgétaire 2023 à hauteur de 1,3 M€
- Du FCTVA (Fond de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée) au prorata des dépenses d'investissement 2023 pour 340 000 €
- Des subventions sur nos projets

Nous ne devrions pas avoir à emprunter en 2024. Le prochain emprunt sera plutôt en 2025 pour le gros des travaux de la rénovation de Ronsard

Nous allons maintenant aborder le budget annexe du Clos des Genets. Route de Hourton , la commune va créer un lotissement de 3 lots. Pour cela, nous devons créer un budget annexe qui nous permettra d'intégrer la valeur vénale des terrains, les opérations d'aménagement puis les recettes des ventes des terrains. Pour démarrer

l'aménagement, nous allons faire cette année une avance de 60 000 € du budget principal vers ce budget annexe. Lorsque les terrains seront vendus et toute l'opération terminée, nous réintégrerons le solde de ce budget qui viendra dans nos recettes du budget principal de la commune.

Passons maintenant au budget annexe de l'Espace Villepreux.

En 2023, ce budget était en nette reprise après la crise sanitaire avec près de 100 000 € de recettes sur les séminaires/formations et des loyers pour les locations de bureaux globalement stables autour de 80 000 €. En 2024, les perspectives sont bonnes avec un prévisionnel d'activités commerciales encore en hausse et un parking totalement rénové !

Et pour conclure, je dirais qu'avec notre dette maîtrisée, des recettes fiscales dynamiques, tout cela associé à notre sobriété budgétaire et malgré un contexte économique très inflationniste, notre situation financière reste saine et nous permet dans les années futures d'investir avec un faible recours à l'emprunt et de conforter la qualité de services aux administrés pour que St Aubin soit toujours plus un village prudent, sportif, nature, solidaire et durable. Et avant de lancer le débat, je tenais à remercier la Responsable des Finances avec qui nous avons préparé ce rapport d'orientation budgétaire mais aussi le Directeur des Services avec lequel nous avons bien collaboré, Marie CHANSON et le service RH, on l'a vu tout à l'heure, les RH, c'est 55% des dépenses de fonctionnement et bien sûr tous les élus et les services qui ont contribué à ce travail.

Monsieur le Maire : Merci mais je pense aussi qu'il faut remercier l'Elu en charge des Finances. Merci Francis pour tout ce travail qui a été mené, je m'associe aux remerciements auprès des services municipaux, des ressources humaines, merci à tous, chers collègues, d'avoir chacun apporté votre pierre et on le verra au niveau de la construction du budget, qui n'est pas si simple. Qui souhaite prendre la parole ?

M. Charles ELEGBEDE : Merci Monsieur le Maire. Comme vous l'avez souligné, l'économie mondiale traverse une période d'incertitude avec une croissance qui montre des signes de ralentissement. Après la pandémie du COVID, la guerre aux portes de l'Europe et la guerre au Moyen-Orient, avec des impacts sur les coûts d'approvisionnement des matières premières, comme nous l'avons rappelé tout à l'heure. Si l'inflation en 2023 était de l'ordre de 4,8%, le taux d'inflation prévisionnel est de 2,5% en 2024. L'augmentation des coûts des matières premières et la hausse des prix de l'énergie se répercutent directement sur les coûts des projets entrepris par les collectivités locales. Dans ce contexte difficile, la loi de finances pour 2024 promulguée le 30 décembre 2023, maintient l'accompagnement des communes par l'Etat à travers un certain nombre de dispositifs et je vais en citer quelques-uns, la liste n'est pas forcément exhaustive. Il y a le bouclier tarifaire que vous avez rappelé tout à l'heure et l'amortisseur électricité qui sont maintenus en 2024, même si c'est avec quelques conditions plus restrictives. En matière de fiscalité foncière, une revalorisation pour les valeurs locatives et cadastrales, le fonds vert, vous l'avez rappelé également est pérennisé en 2024 et augmenté de 2,7 milliards d'euros, comme vous l'avez souligné dans le rapport d'orientation budgétaire, la commune a sollicité ce fonds en 2023 pour la rénovation de l'école Molière. Le montant de la dotation globale de fonctionnement DGF 2024 reste stable par rapport à 2023, le périmètre du FCTVA est étendu aux dépenses liées à l'aménagement du terrain, la suppression de la taxe d'habitation s'est terminée en 2023 avec la mise en place d'un mécanisme de compensation pour notre commune, qui permet de retrouver une ressource fiscale quasiment équivalente à la situation d'avant la réforme. Toujours dans le contexte difficile que nous connaissons, nous notons qu'en matière fiscale, il n'y aura pas d'augmentation du taux d'imposition, ce qui est une bonne nouvelle pour les Saint-Aubinois et nous le savons. Concernant la situation financière de la commune, les tendances de maîtrise budgétaire observées en 2022 se confirment avec une épargne nette de 1 353 918 € donc quasiment équivalent à ce qu'on a observé en 2022, laissant donc une marge de manœuvre nécessaire pour poursuivre les investissements déjà identifiés. Vous avez cité des investissements, je ne vais pas tout reprendre ici, mais on peut noter malgré tout, l'agrandissement de la salle Ronsard, la rénovation de l'école Molière, les études de la construction de la Maison de la Forêt et la liste que vous nous avez présentée. Concernant l'état de la dette, le fameux indicateur que nous regardons avec une grande attention et qui est la dette par habitant, est de 936€ par habitant. Elle est maintenant bien centrée dans la plage des valeurs attendues pour les communes de la même strate, ce dont nous nous félicitons également. En conclusion, la situation financière de la commune commence à montrer des signes de robustesse et nous pouvons nous permettre de faire sereinement face aux investissements déjà identifiés. On s'associe aux remerciements que

vous avez adressés au personnel municipal sur la qualité de la présentation que l'on a eu en commission et les documents qui nous ont été fournis, merci.

Monsieur le Maire : Préparer un budget est toujours un exercice difficile et compliqué, surtout quand il existe un certain nombre d'incertitudes. Pour la commune de Saint-Aubin-de-Médoc, 78% de ses recettes sont issues des impôts et des droits de mutation. Cela veut dire que si l'un de ces 2 domaines va mal, nous allons le payer plus fort que d'autres. Vous l'avez rappelé M. ELEGBEDE, jusqu'à présent et il n'y a pas raison d'en douter, d'ailleurs la compensation de la disparition de la taxe d'habitation était au rendez-vous, c'est vrai, sur les droits de mutation, nous revenons à des chiffres qui sont ceux que l'on connaissait précédemment. Mais on s'habitue souvent à de meilleurs chiffres, et le marché immobilier, la bulle immobilière on peut même dire, avait beaucoup gonflé, avait beaucoup grossi, et les années 2022 et 2023 paraissent peut-être quelque part irréelles. On revient aujourd'hui à des chiffres raisonnables, j'ai envie de dire, ce qui inquiète c'est que les premières semaines de 2024 sont très inquiétantes. A l'instant où je vous parle, nous sommes donc le 12 février, il n'y a eu à Saint-Aubin que deux ventes de maisons et un terrain, en presque un mois et demi. Ce qui veut dire que la situation que nous avons connue sur le 2ème semestre 2023 risque d'être encore plus grave, ce qui veut dire que c'est une attention toute particulière qu'il faut avoir. Deuxième incertitude, je ne sais pas comment va se comporter la hausse des prix. Alors certes, on a des prévisions d'inflation, mais quand on va faire ses courses dans les magasins, on a l'impression qu'on n'a pas les mêmes chiffres. Moi je veux bien que le chiffre soit de 2% et quelques sur l'année 2024 mais je ne sais pas si on arrivera à le tenir quand je vois ce que l'on achète pour nourrir nos enfants. J'ai eu une conversation il y a quelques jours avec notre Responsable de la Cuisine centrale suite aux manifestations des agriculteurs. On nous dit qu'il faut appliquer, de manière stricte, la loi AGALIM. Oui ! Bien évidemment que pour le bien-être des uns et des autres c'est bien, mais quand on voit le coût des produits en circuit court, ou le coût des produits bio, cela va devenir difficile d'arriver à l'équation. L'envie y est, mais la possibilité est difficile ! Je rappelle toujours l'exemple du saumon qui est passé en quelques années, en quelques mois même, de 7€ le kilo à 14€ le kilo, c'est toujours du saumon. Et enfin, comme le disait Francis, le fait que l'on doit de plus en plus apporter un service à nos habitants et on le voit. Les cartes d'identité et les passeports ont été un véritable plus. 23% des bénéficiaires sont des Saint-Aubinois, mais au-delà de cela, on rend service à des Girondins pour ce service-là. Le Conseiller Numérique est indispensable pour accompagner, et quelles que soient les générations, pour les aider à remplir leur dossier numérique. Nous espérons, dans quelques semaines, et nous comptons aussi sur vous, Monsieur le Député, sur la maison France Services, qui est aujourd'hui une vraie demande. Si vous prenez le temps de demander aux gens qui travaillent au CCAS, tous les dossiers de retraite, les relations avec les impôts, avec la sécurité sociale, sont compliquées. J'ai eu, par expérience personnelle, l'occasion de m'occuper de faire refaire la carte vitale de ma belle-mère, et je peux vous garantir que ça a été un vrai moment sympathique. Heureusement que j'étais là, et qu'à 97 ans elle n'était pas toute seule pour faire sa carte vitale, car elle attendrait encore. Entre les moments où vous téléphonez et on vous dit « cette semaine il n'y a personne, appelez la semaine prochaine », vous appelez la semaine suivante et la semaine prochaine il n'y a personne non plus. Enfin, c'est vraiment affolant, donc on a besoin des services de proximité et tout ça a un coût. Mais encore une fois, si c'est l'orientation qu'on a donnée, pourquoi pas. C'est pour cela qu'il faut essayer, et M. ELEGBEDE le faisait remarquer à juste titre, il faut essayer sans trop s'endetter, on fait comme on peut. Je remarque qu'il vous a fallu, quand même, quelques années pour dire que c'était pas mal ! Je vous remercie ça fait toujours plaisir !

M. ELEGBEDE : on était à 1400€ à l'époque !

Monsieur le Maire : oui vous avez raison, mais reconnaissons qu'on s'est certes endetté mais les équipements sont là aujourd'hui et il n'y a pas besoin de les faire. Donc c'est plutôt intéressant et d'ailleurs on aura, dans quelques temps, à construire des budgets d'entretien du patrimoine, ce qui est aussi important que la construction. Donc la construction de ce budget est difficile et on doit, à chaque fois, faire des choix et des arbitrages et il y a un certain nombre de choses sur lesquelles on ne peut pas transiger, c'est le service à la population. Considérant qu'à Saint-Aubin beaucoup de gens ont des activités professionnelles prenantes, importantes, et ont besoin d'être accompagnés dans leur vie dans ce sens-là. On a également fait un choix politique d'accompagner de manière qualitative les familles avec des activités, avec des animateurs, avec tout un tas d'activités sportives et culturelles. On a une saison culturelle importante et à chaque fois on se pose les bonnes questions pour savoir si on maintient tout ou si on ne maintient pas. On va y arriver encore cette année, sans augmenter les impôts, et je remarque au passage qu'heureusement on les a augmentés l'année dernière

parce que les droits de mutation ont annulé l'augmentation des impôts, c'est clair. Donc ce n'est pas un exercice facile et on l'a encore fait cette année, de la meilleure façon possible. Après, on doit aussi, à chaque fois qu'on fait une dépense, s'interroger sur le coût qu'elle aura en termes de fonctionnement derrière. On doit s'habituer à le faire, car livrer des équipements, finalement tout le monde veut des équipements neufs, mais derrière il y a beaucoup de fonctionnement et c'est important de le regarder. En tous cas lorsqu'on a un débat d'orientation budgétaire, c'est important. Je voudrais remercier très sincèrement les services pour le document qui est annexé au Conseil Municipal. Je côtoie beaucoup de collègues et il n'y a pas beaucoup de communes de notre strate, on n'est pas à Bordeaux, mais de notre strate qui ont un document de cette qualité, où l'on retrouve tous les ratios, en totale transparence, qui sont donnés et ça c'est extrêmement important. Tous les élus ont accès à la même information de façon à ce que les choix puissent se faire en toute transparence. Voilà mes chers collègues ce débat d'orientation budgétaire qui va donc se terminer ce soir, juste un mot sur de lotissement de l'allée des Genêts. Nous avons, par habitude et depuis maintenant de nombreuses années, essayé de gérer, en bon père de famille, notre patrimoine et je serai très satisfait, le jour où j'arrêterai mon mandat, d'avoir acheté plus que j'ai vendu, et tant mieux. Mais de temps en temps, pour financer des équipements publics, le fait de vendre des terrains constructibles n'est pas forcément une mauvaise chose car cela permet de passer des investissements. On le fera, comme on l'a déjà fait à 4 reprises. Donc le lotissement des Genêts apportera des financements pour la suite et c'est assez important. Pour terminer par l'Espace Villepreux, je rappelle toujours au passage cet équipement intéressant qui nous permet, grâce au travail du personnel et aux recettes des séminaires ainsi qu'aux locataires, d'équilibrer le fonctionnement de ce site et ce n'est pas neutre. Voilà mes chers collègues s'il n'y a pas d'autres interventions je vous vous invite à, comme on dit, « prendre acte » puisque c'est le terme consacré, de ce débat qui a eu lieu et où chacun a pu s'exprimer.

Le Conseil municipal prend acte à l'UNANIMITÉ de la tenue du débat d'orientations budgétaires du Budget communal pour l'année 2024 ainsi que du Rapport d'Orientations Budgétaires annexé.

**15 – Budget annexe de l'Espace Villepreux : Débat d'Orientations Budgétaires 2024
(Rapporteur : M. Francis RIETHER)**

M. RIETHER indique au Conseil municipal que les orientations budgétaires 2024 sont présentées conformément aux articles L2312-1 et L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. RIETHER informe le Conseil municipal que, conformément à l'article 2312-1 du CGCT, dans les Communes de 3500 habitants et plus, un débat a lieu en conseil municipal sur les orientations générales du Budget.

La teneur du débat d'orientations budgétaires sera retranscrite dans une délibération de l'assemblée.

Les dispositions de la loi de Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 août 2015 prévoient la réalisation d'un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB), adressé à chaque conseiller municipal, et la nécessité de procéder à un vote.

Il est exposé que pour se conformer à la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) constitue un moment essentiel de la vie d'une collectivité locale.

M. RIETHER communique donc à l'assemblée les éléments contenus dans le ROB joint en annexe du présent ordre du jour, avant d'engager le débat et de procéder au vote.

Le Conseil municipal prend acte à l'UNANIMITÉ de la tenue du débat d'orientations budgétaires du Budget annexe de l'Espace Villepreux pour l'année 2024 ainsi que du Rapport d'Orientations Budgétaires annexé.

**16 – Décisions du Maire
(Rapporteur : Monsieur le Maire)**

Décision n°1 du 18/01/2024 :

Objet : Attribution du marché d'appel d'offre n°2023FCS/01 relatif à l'exploitation et la maintenance des installations de chauffage, climatisation, production d'eau chaude sanitaire, traitement d'air et ventilation des bâtiments communaux

Considérant que la commune a lancé une consultation relative à l'objet suscité ;

Considérant que pour la réalisation de la consultation, la commune a publié un avis d'appel public à concurrence au BAOMP + JOUE sous la référence 2023/s196-615378 et sur la plateforme E-marchespublics.com, annonce n° 969484 ;

Considérant qu'il ressort de la consultation que la proposition faite par SAS VEOLIA ENERGIE FRANCE est la plus avantageuse eu regard des critères définis dans le règlement de la consultation ;

DECIDE :

Article 1 : D'attribuer le marché d'appel d'offre à SAS VEOLIA ENERGIE FRANCE – 15 Tech Espace Zone Toussaint Catros – 33 185 LE HAILLAN, pour un montant hors taxes de l'offre avec les Prestations complémentaires, comme détaillé ci-dessous :

PEC (€HT)	Montant des prestations de prise en charge	2 600,00 €HT
P2 ₀ (€HT/an)	Montant annuel des prestations de conduite et maintenance	23 194,00 €HT/an
P3 ₀ (€HT/an)	Montant annuel des prestations de garantie totale	19 874,10 €HT/an
PSE 01 (€HT)	Montant de la prestation supplémentaire n°1 - Installation de dispositifs de rangement des documents, réalisation et affichages des schémas de principe des chaufferies, repérage des départs réseaux.	5 600,00 €HT
PSE 02.a (€HT)	Montant de la prestation supplémentaire n°2.a : Réalisation des plans d'implantation des compteurs fournisseur (eau, électricité et gaz) de tous les sites	1 140,00 €HT
PSE 02.b (€HT/an)	Montant annuel de la prestation supplémentaire n°2.b : Relevés mensuels et suivi des consommations des compteurs généraux d'eau et d'électricité de tous les sites	2 280,00 €HT/an
PSE 03 (€HT)	Montant de la prestation supplémentaire n°3 : Réalisation des dossiers d'installation de ventilation des bâtiments équipés de centrales de traitement d'air.	18 900,00 €HT
PSE 04 (€HT)	Montant de la prestation supplémentaire n°4 : Campagne de mesures des concentrations de CO2 dans les crèches et les écoles.	3 984,04 €HT
PSE 06 (€HT)	Montant de la prestation supplémentaire n°6 : Nettoyage des réseaux aérauliques des centrales de traitement d'air.	2 758,00 €HT

Article 2 : De signer les pièces justificatives du marché

17 – Annexes

- *Tableau des commissions administratives municipales*
- *Cartographie des ZAEnR*
- *Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB)*

Monsieur le Maire : Il me reste à vous communiquer une information. Au mois de novembre, si mes souvenirs sont bons, nous avons passé une délibération concernant les transports scolaires. Je vous avais dit que cette délibération serait certainement retoquée par la Préfecture, ce qui fut le cas. La Préfecture a décidé, le 29 janvier, que la délibération que nous avons prise pour payer 10% des transports scolaires à Bordeaux Métropole, comme cela se faisait depuis le 1 janvier 1968, était de nature à ne pas être légale puisqu'une collectivité doit assurer seule une mission de sa compétence. Alors, on a passé la délibération pour avoir une réponse, on l'a eue. Alors, juste au passage, je pense que ça ne fera pas la joie du président de Bordeaux Métropole, mais ça fera la joie du Maire de Saint-Aubin qui fait une économie de 40000€, ce qui n'est pas négligeable. Donc je remercie Monsieur le Préfet et sa Secrétaire Générale, qui a signé le courrier, de nous avoir suivis sur ce dossier.